



Association des sociétés d'eau
du Rhin et du lac de Constance

55^e Rapport
2023

L'AWBR

Usines Membres et Points de Mesure



Index

Mots d'introduction de la présidence.....5

Compte rendu du bureau de coordination pour l'année 20239

MOTS D'INTRODUCTION DE LA PRESIDENCE

L'année 2023 a été très fructueuse pour l'AWBR et le nombre de membres a continué d'augmenter, passant à 59 usines membres aujourd'hui. L'année dernière, deux nouveaux membres ont rejoint l'AWBR : la Colmarienne des Eaux, service de l'eau de Colmar, et les usines du lac de Zurich, dont le siège est à Küsnacht.

La 55^e assemblée générale s'est tenue à Bienne sur invitation du Wasserverbund Seeland. À cette occasion, les travaux du Conseil d'administration, du Comité consultatif et des groupes de travail Lacs et Eaux souterraines ont fait l'objet de rapports détaillés. Le résultat annuel présenté a, lui aussi, été très satisfaisant une fois encore. Par ailleurs, les mandats de la Présidence, du Conseil d'administration, de Secrétaire et des Vérificateurs ont fait l'objet de nouvelles élections. Toutes les personnes actives se sont vu confirmer dans leurs fonctions et conservent donc leurs postes auprès de l'AWBR pour le mandat de trois ans en cours.

En 2023, le Conseil d'administration s'est réuni à deux reprises en présentiel chez des sociétés membres, le Wasserverbund Seeland et le service de Saint-Gall. Ces réunions ont permis d'approfondir le thème de la coopération dans le cadre d'initiatives et avec les autorités. Citons ici l'initiative suisse « Pour une alimentation sûre » qui voit dans une agriculture saine et viable la base première d'une eau potable propre, ainsi que le projet « Produits chimiques environnementaux dans les eaux » mis en place au lac de Constance par l'Office de l'environnement de Saint-Gall suite à l'incident qui a entraîné le rejet de PFOS par l'entreprise Amcor.

Le Conseil d'administration de l'AWBR a décidé d'approfondir les échanges professionnels avec des personnes extérieures à l'association. À cet effet, l'AWBR va organiser une journée portant sur des thèmes touchant à l'eau potable l'année prochaine chez le service d'eau Wasserversorgung Zürich.

Pour son travail, il est important que l'AWBR dispose de données obtenues en toute indépendance sur la qualité des eaux de surface dans sa région. Aussi mène-t-elle, depuis sa fondation, des analyses dans le cadre d'un programme, ce qui lui permet d'argumenter à l'appui de données, de faits et de chiffres. Le lecteur trouvera les résultats de ces analyses dans le présent rapport annuel. Ils mettent en évidence que l'AWBR et sa devise « Des masses d'eau propre – une eau potable pure » sont plus importantes et nécessaires que jamais.

Nous vous souhaitons une lecture enrichissante de ce 55^e rapport annuel pour l'année 2023. Parallèlement à cela, nous remercions tous les membres actifs du Conseil d'administration, du Comité consultatif scientifique, des groupes de travail Eaux souterraines et Lacs ainsi que du TZW:DVGW-Technologiezentrum Wasser pour leur précieuse collaboration.



Prof. Dr. Matthias Maier



Roman Wiget

Rapport du Bureau de coordination pour l'année 2023

Le Bureau de coordination dirigé par Josef Klinger, directeur du TZW:D-VGW-Technologiezentrum Wasser, constitue la base durable des activités de l'AWBR. Il assure notamment des tâches comme la planification et la mise en œuvre du programme d'analyses, la préparation des prises de position spécialisées et politiques, ainsi que la rédaction du rapport annuel, du bulletin d'information et des communiqués de presse. À cela viennent s'ajouter la préparation des réunions de la Présidence, du Conseil d'administration et du Conseil consultatif scientifique, ainsi que l'encadrement et la transmission d'informations aux entreprises membres.

Nous détaillons ici quelques-uns des principaux domaines dans lesquels le Bureau a mené des activités lors de l'année sous revue. D'autres thèmes sont abordés dans d'autres sections de ce rapport.

Rejets de PFOS dans le lac de Constance et service d'alerte

Nous avons déjà parlé à plusieurs reprises des rejets de PFOS en provenance de la Goldach, ainsi que des entretiens qui ont été menés avec les représentants de la société AMCOR. En effet, c'est avec un an et demi de retard que l'on a appris que, suite à deux incidents, l'entreprise AMCOR (Goldach, CH) avait été à l'origine de rejets de PFOS dans le lac de Constance via la Goldach. Il semble que, entre-temps, l'entreprise ait mis en place des mesures pour éviter qu'un tel incident se reproduise à l'avenir. Indépendamment de cela, l'AWBR continue de surveiller la situation en matière de PFOS dans la Goldach.

Service d'alerte du lac de Constance

Suite aux incidents liés à la présence de PFOS dans la Goldach, l'AWBR a contacté le service de prévention des dangers de l'IGKB (Commission internationale de protection des eaux du lac de Constance) afin de discuter d'une modification du service d'alerte. Il s'agit ici avant tout de mettre en place un système d'information direct et en temps réel de

toutes les usines d'eau du lac de Constance et de s'assurer que tout incident leur soit communiqué sans délai avec toutes les informations nécessaires. Ainsi, en cas de problème, les usines implantées tout autour du lac de Constance auraient la possibilité de prendre immédiatement les mesures requises pour protéger leur approvisionnement en eau et, par là, les consommateurs. Dans ce contexte, il est des plus souhaitable d'intégrer des moyens d'information modernes et actuels, comparables à ceux employés pour le Rhin. Les usines d'eau du lac de Constance affiliées à l'AWBR soulignent régulièrement le caractère constructif de leur collaboration avec l'IGKB dans ce domaine.

Décharge de déchets toxiques de Stocamine

Le site de stockage souterrain de Stocamine, une mine de potasse désaffectée située près de Wittelsheim en Alsace, contient encore près de 42 000 tonnes de déchets toxiques divers. Les distributeurs d'eau, le Conseil Rhénan et des associations de protection de l'environnement demandent leur récupération et leur élimination dans les règles. Début mai 2023, l'AWBR a fait connaître sa position lors de la consultation publique sur Stocamine. Dans ce contexte, elle a mis en avant la nécessité de protéger les eaux souterraines à long terme et demandé une récupération aussi complète que possible des déchets. Les y laisser équivaldrait à une mise en danger par négligence des ressources en eaux souterraines pour une durée indéterminée, et irait à l'encontre de la protection de cette ressource, notamment pour les générations futures.

Le tribunal administratif de Strasbourg a pour la première fois fait usage de cet argument, deux semaines seulement après son inscription dans la Charte de l'environnement (article 1, alinéa 7 du préambule) par le Conseil Constitutionnel, et suspendu le confinement par une ordonnance de référé rendue le 7 novembre 2023. On ne peut que s'interroger sur l'attitude du ministre français de l'Environnement qui plaide pour un confinement jusqu'en 2027 et a immédiatement fait appel. Suite à cela, le Conseil d'État a fait annuler l'ordonnance par le tribunal administratif de Strasbourg le 16 février 2024 au motif que les travaux n'étaient

pas irréversibles à ce jour. Dans l'autre camp, les associations environnementales, Alsace Nature et Destocamine en tête, soutenues par le BUND, exigent un déstockage des déchets et ont demandé une nouvelle expertise indépendante. On ne sait pas quand sera prise la décision finale ni si un déstockage permettant de protéger les ressources en eau souterraine aura lieu.

Rejets de pesticides provenant de l'agriculture conventionnelle

Début 2023, Peter Hauck, ministre allemand de l'Alimentation, des Affaires rurales et de la Protection des consommateurs, a été invité par son ministère à intervenir en faveur du projet de règlement sur l'utilisation durable des produits phytosanitaires (Sustainable Use Regulation - SUR) et de l'interdiction de l'utilisation de pesticides chimiques de synthèse dans les zones de protection des eaux. L'AWBR estime qu'il est urgent que les zones protégées et les zones de captage soient protégées contre les effets résultant de l'utilisation de pesticides. Dans le Bade-Wurtemberg, l'objectif de parvenir à une part d'agriculture biologique située entre 30 % et 40 % d'ici à 2030 est inscrit dans la loi depuis juillet 2020 déjà. Dans sa présentation du 9 février 2023, le ministre souligne toutefois qu'il n'est pas possible, légalement, d'imposer aux propriétaires et exploitants de surfaces une mise en œuvre préférentielle dans les zones devant être protégées pour l'approvisionnement en eau potable.

Au milieu de l'année 2023, l'AWBR s'est adressé directement à plusieurs députés européens par lettre après concertation avec l'IAWR. Ce courrier a été envoyé dans le contexte de la demande, par les parlementaires en question, de suppression de l'interdiction des pesticides destinée à protéger le captage d'eau potable. S'appuyant sur l'exemple des Stadtwerke Karlsruhe, la lettre mettait en évidence les investissements importants qui seraient nécessaires pour éliminer des eaux brutes les rejets provenant de l'agriculture. L'AWBR leur a explicitement demandé de s'engager en faveur d'une interdiction.

Les distributeurs d'eau n'ont malheureusement pu que constater l'échec de l'approche préconisée par la SUR au niveau de l'UE du fait de l'opposition de certains groupes au Parlement européen le 23 novembre 2023.

Ordonnance sur les zones de captage d'eau potable (TrinkwEGV)

Pour l'AWBR, le projet de règlement sur l'eau potable (TrinkwEGV) devait faire l'objet de modifications notables. Aussi a-t-elle présenté ses arguments à la directrice ministérielle du ministère de l'Environnement, du Climat et de l'Énergie du Bade-Wurtemberg, département 5, Eau et Sol. Cette intervention a permis de contribuer à ce que l'approche fondée sur les risques soit maintenue et à ce que l'échelonnement des valeurs indicatives portant sur les métabolites non pertinents ne soit pas abandonné.

Toutefois, d'autres modifications restent nécessaires :

- La violation du principe de non-détérioration qui figure dans la DCE est inacceptable.
- La gestion des risques doit entrer en action avant qu'un traitement ne soit considéré comme nécessaire du fait que des valeurs de référence sont dépassées dans l'eau potable.
- La responsabilité de l'exécution ne saurait être transférée aux distributeurs d'eau qui ne possèdent pas la compétence d'exécution. Ces derniers ne peuvent intervenir à court terme que dans des situations urgentes et qu'informer les autorités.
- Il est clair que demander le développement du traitement de l'eau met en évidence l'insuffisance de la protection des points de captage dans le bassin versant et doit être rejeté.

Dépôt nucléaire « nord des Lägern »

Suite à l'annonce de l'emplacement du dépôt nucléaire suisse, l'AWBR a pris contact avec la NAGRA en octobre 2022 et attiré son attention sur les aspects en lien avec la protection des eaux souterraines. Après réception de la réponse de la NAGRA, l'AWBR a proposé d'apporter son expertise concernant les questions de protection des eaux souterraines pour les générations futures. Par ailleurs, début 2023, le Bureau de coor-

dination a contacté tous les distributeurs d'eau implantés à proximité du site, présenté l'AWBR en tant que représentante des intérêts des sociétés d'eau et, là encore, proposé son aide.

Projet de colloque de l'AWBR

Compte tenu du grand nombre de personnes qui ont assisté à la « Journée alsacienne de l'eau potable » qui s'est tenue le 6 octobre 2022 à Mulhouse, ainsi que des retours encourageants, on peut dire que cet événement a été une réussite. Suite à ce succès, l'idée est née que l'AWBR organise à nouveau des manifestations professionnelles à des intervalles espacés. La Présidence et le Conseil d'administration ont maintenant suffisamment réfléchi à la question pour répondre au souhait de mettre en place des rencontres et des échanges entre professionnels. Les idées portant sur un colloque en 2025 seront précisées en 2024. Le lieu est quant à lui d'ores et déjà fixé à Zurich et nous remercions la Wasserversorgung Zürich d'avoir accepté d'accueillir l'événement. Les membres et les personnes intéressées recevront de plus amples informations en temps utile.

Autres activités

En 2023 encore, trois bulletins d'information ont pu être envoyés aux membres avec pour but de les informer des activités menées par la Présidence, le Conseil d'administration et le Bureau de coordination. Ces bulletins correspondent dans une large mesure aux thèmes abordés dans le présent rapport et peuvent également être consultés sur le site Internet de l'AWBR qui est régulièrement mis à jour. Ils ont également pour objet de communiquer les principaux résultats du programme d'analyses.

Le programme de surveillance constitue toujours le cœur de nos activités spécialisées. Chaque année, il fait l'objet de discussions par le Conseil consultatif puis de nouvelles tâches sont définies. Les résultats des analyses permettent à l'AWBR de demander des améliorations de la protection des eaux en temps réel, sur une base fondée et de façon

adaptée aux circonstances. La coordination et la réalisation des analyses ainsi que la gestion et l'évaluation des données – notamment en ce qui concerne le respect des exigences du Mémoire européen sur les cours d'eau 2020 (ERM) – sont assurées par le TZW: DVGW-Technologiezentrum Wasser à Karlsruhe.

Le Bureau de coordination a été particulièrement heureux de l'adhésion de nouveaux membres à l'AWBR. En 2023, le service de l'eau de Colmar et l'usine d'eau de Küssnacht ont rejoint notre association. Nous leur souhaitons la bienvenue !

Rapport du Conseil d'administration

Durant l'année sous revue, le Conseil d'administration de l'AWBR s'est réuni à trois reprises. La première réunion a eu lieu en ligne, les deux autres, en présentiel.

La conférence en ligne du 30 mars 2023 a porté sur la préparation de l'Assemblée générale du 23 juin 2023 au lac de Biemme et sur la coordination des activités à mener. Les comptes annuels 2022 ont été présentés et approuvés par le Conseil d'administration avant d'être soumis aux deux vérificateurs. Un coup d'œil sur notre « cockpit des chiffres clés », un document interne fixant les objectifs de l'AWBR pour les prochaines années, témoigne des progrès réalisés dans presque tous les domaines. Le nombre de membres a continué de croître et nombre d'entre eux s'investissent dans les groupes de travail de l'AWBR.

L'AWBR repose sur une base stable sur le plan économique également. Son objectif premier, à savoir réduire davantage encore la contamination des eaux souterraines et de surface, ne saurait être atteint qu'à long terme et en lien avec d'autres acteurs. Le travail médiatique doit continuer d'être optimisé. Il s'agit d'un processus de longue durée qui doit nous permettre de nous établir comme une association professionnelle connue pour fournir des informations fondées, y compris auprès du public. Ce processus se poursuit.

D'autres points encore ont été abordés, notamment les contacts avec les distributeurs d'eau implantés aux alentours du dépôt nucléaire du « nord des Lägern » prévu à la frontière entre l'Allemagne et la Suisse, les développements concernant le règlement européen sur les pesticides et les contacts avec le ministre de l'Environnement du Bade-Wurtemberg à ce sujet.

Élément très positif, nous avons pu proposer à l'Assemblée générale prévue que toutes les personnes actuellement actives au sein de la Présidence, du Conseil d'administration et du Bureau de contrôle restent à la disposition de l'AWBR, assurant ainsi la continuité de nos activités. Seul le troisième poste de président prévu, que nous aurions souhaité voir occuper par un collègue de France, est resté vacant en 2023.

Le Conseil d'administration a approuvé à l'unanimité l'adhésion de deux nouveaux distributeurs d'eau : la Colmarienne des Eaux et les Werke am Zürichsee (usines du lac de Zurich) ont rejoint l'AWBR en 2023. Nous leur souhaitons la bienvenue.

La première réunion de l'année en présentiel s'est tenue la veille de l'Assemblée générale, le 22 juin 2023, au château d'eau de Gimmiz du Wasserverbund Seeland. Roman Wiget, hôte de l'assemblée, a présenté le Wasserverbund Seeland et exposé les défis actuels résultant de la contamination des eaux souterraines par des nitrates et du chlorothalonil. La recharge artificielle de la nappe phréatique par l'eau de l'Aar, moins polluée, devrait permettre de faire baisser les taux de contamination. Toutefois, la diminution du débit de l'Aar durant les mois d'été en raison du changement climatique pourrait compliquer ce projet à l'avenir.

Dans le cadre des interventions spécialisées, Klaus Rhode a présenté le projet de construction d'un pipeline d'hydrogène de Waldshut à Albruck par badenova, avec possibilité de le prolonger jusqu'à Grenzach et de le raccorder à une conduite venant d'Alsace. Les grands consommateurs de la région de Freiburg auraient ainsi la possibilité de s'approvisionner en hydrogène. La mise en place d'installations photovoltaïques a également été abordée. Les approches suisses et allemandes diffèrent à cet

égard : en Suisse, les installations photovoltaïques font l'objet de restrictions dans les zones de protection des eaux, alors que, en Allemagne, ces zones pourraient être utilisées par les distributeurs d'eau pour des raisons de durabilité après évaluation des risques. De premières installations ont été réalisées avec succès sur des lacs de dragage en Allemagne. Cela est interdit dans le cas des lacs naturels (article 36 de la loi allemande sur le régime des eaux (WHG)).

En Allemagne, le Bundesrat a adopté la nouvelle ordonnance sur l'eau potable (TrinkwV) le 31 mars 2023. Josef Klingler a relaté quelles valeurs limites y sont fixées. Les valeurs limites applicables aux composés perfluorés, considérés comme des « produits chimiques éternels », doivent tout particulièrement être soulignées. La somme pour vingt composés fixes de ce groupe ne doit pas dépasser 0,1 µg/l et celle pour les quatre composés considérés comme particulièrement pertinents (PFOA, PFNA, PFHxs et PFOS), 0,02 µg/l. Pour les pesticides et leurs métabolites considérés comme pertinents, la valeur limite est de 0,1 µg/l. Le terme de « métabolite pertinent » est défini ainsi : « Un métabolite de pesticide est jugé pertinent pour l'eau potable s'il y a lieu de considérer qu'il possède des propriétés intrinsèques comparables à celles de la substance mère en ce qui concerne son activité cible pesticide ou qu'il fait peser (par lui-même ou par ses produits de transformation) un risque sanitaire pour les consommateurs compte tenu des méthodes de traitement mises en œuvre dans l'usine d'eau concernée ». Dans ce contexte, il pourrait être nécessaire de réévaluer certains métabolites. Par ailleurs, il est à noter que le § 34 oblige le distributeur d'eau à gérer les risques dans son bassin versant, du captage à la distribution de l'eau, en passant par son traitement et son stockage.

Madame Herren, invitée à la réunion, a présenté son « Initiative pour une alimentation sûre » dont l'objectif principal consiste à accroître la part des denrées alimentaires autoproduites en Suisse de 50 % à, si possible, 70 %. À l'heure actuelle, 60 % environ des terres agricoles existantes sont utilisées pour la production d'aliments pour animaux. La part de production de denrées alimentaires agricoles doit augmenter. La

garantie d'un approvisionnement en eau potable suffisamment propre, aliment numéro 1, et la protection des ressources en eau souterraine en vue d'une production durable d'eau potable constituent des éléments essentiels de la sécurité alimentaire. Aussi le Conseil d'administration a-t-il décidé de soutenir cette initiative sur le plan idéal et grâce à son expertise, ce dont il a ensuite fait part dans un communiqué de presse.

Une autre initiative encore a eu l'occasion de se présenter : Wasser für Wasser (WfW) (de l'eau pour l'eau). Cette organisation internationale à but non lucratif œuvre en faveur d'une utilisation durable de l'eau évitant tout transport inutile et garantissant en même temps un haut niveau de qualité. L'association promeut par exemple la consommation d'eau du robinet dans la restauration. À cet effet, elle propose des carafes, des bouteilles à anse et des verres portant le logo WfW, et s'assure par là une notoriété croissante. Les bénéfices issus de ces activités sont utilisés pour des projets d'eau en Zambie et au Mozambique. Ces projets ont pour but de développer l'approvisionnement en eau et de permettre à un plus grand nombre de personnes d'avoir un accès direct à de l'eau propre. Dans l'optique d'apporter un soutien global, ils vont de pair avec des projets d'éducation et des mesures d'ordre sanitaire.

La réunion d'automne, qui a eu lieu le 26 novembre 2023, a débuté par la présentation de la Seewasserwerk Frasnacht de la Regionale Wasserversorgung St. Gallen (RWSG). Il existe aujourd'hui un syndicat intercommunal comptant douze partenaires qui peuvent s'approvisionner mutuellement en eau. Ce syndicat est en outre en relation avec les usines d'eau de lac de Rorschach et d'Arbon, de sorte que l'approvisionnement, reposant sur plusieurs piliers, est d'une grande solidité ; le syndicat serait en mesure d'approvisionner d'autres communes en eau potable.

Après les problèmes de rejets de PFOS dans le lac de Constance via la Goldach par AMCOR, madame Widmer de l'Office de l'environnement (AfU) du canton de Saint-Gall a présenté le projet « Umweltchemikalien in Gewässern » (produits chimiques environnementaux dans les eaux) mis en place suite à l'incident. Ce projet a pour objectif de sensibiliser

tout particulièrement les entreprises commerciales et industrielles et de renforcer leur sens des responsabilités dans ce domaine. Cela passe par la transmission de connaissances spécialisées et l'on entend par là parvenir à des exigences plus élevées en matière de qualité des eaux usées auprès des entreprises, même en l'absence de base légale. La sensibilisation et la prévention vont dans le sens d'une meilleure protection des eaux de surface et, donc, de l'eau potable. Le projet est accompagné par des contrôles adaptés. Par ailleurs, il est prévu de développer les connaissances concernant les questions environnementales au sein de la police et du ministère public. Il est également prévu de créer une unité chargée de la recherche de perturbations environnementales ainsi que d'autres unités de surveillance des cours d'eau.

Enfin, on s'est interrogé sur le service d'alerte du lac de Constance. Le Conseil d'administration de l'AWBR aurait aimé s'entretenir directement des possibilités ainsi que des exigences des distributeurs d'eau du lac de Constance avec les responsables. Ce sujet reste donc à l'ordre du jour de l'AWBR jusqu'à nouvel ordre.

Le Conseil d'administration coordonne en outre les affaires courantes et les questions de stratégie de l'AWBR, et rend compte des activités spécialisées des conseils consultatifs et des commissions de l'AWBR, de l'ARW et de l'IAWR. Les questions de politique européenne étant traitées avec l'IAWR, nous renvoyons à la section correspondante dans le présent rapport.

Assemblée générale de l'AWBR du vendredi 23 juin 2023

La 55e assemblée générale de l'AWBR a eu lieu sur le lac de Bienne, à bord du catamaran solaire MobiCat, sur invitation du Wasserverbund Seeland AG.

L'assemblée générale 2023 a été ouverte par Roman Wiget et Rudolf Eicher, vice-président du Wasserverbund Seeland, a souhaité la bienvenue aux personnes présentes. Thomas Weyermann, le directeur, a ensuite présenté le Wasserverbund qui regroupe trois services d'eau :

Energie Service Biel/Bienne, Seeländische Wasserversorgung SWG et Energie Seeland AG. Le Wasserverbund assure l’approvisionnement en eau potable d’une trentaine de communes, soit de 100 000 habitants.

L’ordre du jour et le procès-verbal de l’Assemblée générale du 24 juin 2022 ont ensuite été soumis à discussion. Aucune modification ni aucun ajout n’ont été apportés.



Les Présidents, Matthias Maier et Roman Wiget, ont récapitulé les activités menées par l’AWBR au cours des douze derniers mois. Dans ce cadre, ils ont souligné le succès de la « Journée alsacienne de l’eau potable » qui s’est tenue le 6 octobre 2022 à Mulhouse et à laquelle ont assisté plus de 40 personnes. Ils ont également évoqué le développement stratégique de l’AWBR, avec le constat d’une évolution significative dans presque tous les domaines et que l’AWBR poursuit de façon systématique les objectifs qu’elle s’est fixés. Le nombre de membres, notamment, a augmenté et la situation financière a elle aussi évolué de manière très positive. Trois distributeurs d’eau ont rejoint l’AWBR : le Germersheimer Südgruppe, les Werken am Zürichsee AG et la Colmarienne des Eaux. Par ailleurs, l’AWBR est de mieux en mieux perçue, notamment au niveau

politique. Le travail de relations publiques en vue de bénéficier d'un écho médiatique n'en demeure pas moins une tâche importante.

Pour ce qui est des questions politiques, l'AWBR a entre autres mis à disposition de ses membres suisses un modèle de prise de position sur le projet d'ordonnance sur la protection des eaux. De même, l'AWBR a pris position au sujet de la révision de l'ordonnance sur l'eau potable en Allemagne. Lors de la conférence de la FGG Rhein (Communauté du bassin du Rhin) du 26 avril 2023 à Mannheim consacrée au thème « Étiage et pénurie d'eau dans le bassin du Rhin », Matthias Maier a exposé la position des fournisseurs d'eau et les défis qu'ils rencontrent du point de vue de l'AWBR et de l'IAWR. Par ailleurs, l'AWBR a pris contact avec Peter Hauck, ministre des Affaires rurales du Bade-Wurtemberg, au sujet de l'évolution de la réglementation européenne sur les pesticides (SUR - Sustainable use of Pesticides Regulation) afin de lui communiquer sa position.

À l'issue de longues études rigoureuses préliminaires, la décision de construire un site de stockage définitif des déchets nucléaires a été prise et annoncée en Suisse. Ce site sera construit dans la région du « nord des Lägern », près de la frontière entre l'Allemagne et la Suisse. L'AWBR a pris contact avec les distributeurs d'eau de cette région et leur a proposé, ainsi qu'à la NAGRA, de partager son expertise tout au long du processus.

Un certain nombre de thèmes en attente de solution vont rester à l'ordre du jour. Il n'existe pas encore de solution définitive pour les substances toxiques encore enfouies dans les galeries profondes de Stocamine par exemple. La récupération aussi rapide et complète que possible, indispensable du point de vue de la protection des eaux souterraines, notamment pour les générations futures, continue d'être entravée par des procédures judiciaires en France. L'AWBR et d'autres organisations environnementales estiment que l'attitude adoptée par l'État joue ici un rôle non négligeable.

Le fait que le rejet de PFOS dans le lac de Constance par AMCOR n'ait pas été rendu public dès que l'on en a eu connaissance a conduit à s'interroger sur les voies d'information au lac de Constance. Les distributeurs d'eau implantés tout autour du lac ont invité à repenser et à moderniser le système actuel. L'AWBR a contacté activement le service de prévention des dangers de la Commission internationale pour la protection des eaux du lac de Constance à plusieurs reprises, la procédure d'information n'a toutefois pas encore été modifiée concrètement.

Le programme d'analyses, dont les résultats constituent la base des travaux spécialisés, constitue le cœur de l'activité de l'AWBR. Les évaluations ont pour principal objet de vérifier que les valeurs cibles fixées par le Mémoire européen sur les cours d'eau de 2020 sont bien respectées. En cas de dépassement des valeurs limites, elles permettent d'exiger leur respect par les pollueurs ou les autorités et de déterminer les mesures éventuellement nécessaires sur une base fondée. Une série de produits chimiques industriels (benzotriazoles et quelques substances isolées) ainsi que des agents pharmaceutiques (antidiabétiques et produits de contraste iodés), y compris leurs produits de transformation, font ici l'objet d'une surveillance particulière. Le lecteur trouvera une interprétation plus détaillée des résultats des analyses dans la partie technique de ce rapport annuel.

Les résultats témoignent aussi clairement de l'impact du changement climatique sur la qualité de l'eau, et ce, pas seulement du point de vue de la quantité d'eau disponible. Outre la hausse continue des moyennes annuelles de température de l'eau, on observe notamment un déplacement des crues dans le temps du fait que l'apport d'eau habituel dans le Rhin résultant de la fonte des neiges pendant les mois d'été a cessé.

Matthias Maier a lu les rapports des deux vérificateurs qui n'ont formulé aucune objection et ont recommandé l'approbation des comptes annuels pour 2022. Les comptes annuels et le bilan ont été approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale. Hans Mehlhorn, président d'honneur et dirigeant du cercle d'amis de l'AWBR, a ensuite demandé aux personnes présentes de donner décharge au Conseil d'administration.

Celle-ci a été accordée à l'unanimité. Il a remercié toutes les personnes actives au sein de l'AWBR qui s'engagent dans les différents comités.

Matthias Maier a présenté aux membres les personnes qui allaient occuper les différents postes du Conseil d'administration, de la Présidence ainsi que du Bureau de contrôle. Les personnes proposées ont été élues à l'unanimité pour la période de 2023 à 2026. Cependant, le troisième poste de président est resté vacant, des discussions avec les membres français étant encore en cours.

Wolfgang Rieß (TZW) a fourni des explications au sujet des comptes de pertes et profits pour 2022 ainsi que du plan économique pour les années 2023 et 2024 qui avaient été envoyés aux membres au préalable. Les rapports des vérificateurs aux comptes Peter Klemisch (SW Lindau) et Peter Friedrich (Stadtwerk am See) attestent que la comptabilité de l'AWBR est tenue de manière correcte et claire. L'Assemblée générale a approuvé les comptes annuels et le plan économique sans objection. Le Conseil d'administration, le Trésorier et les vérificateurs se sont vu donner décharge sans opposition.

Julien Gobat, de l'entreprise Kellerhals + Haefeli AG, a proposé un exposé sur la recharge de la nappe phréatique de Gimmiz. Dans les années 1970 encore, il existait un système d'infiltration, mais, en raison de la turbidité parfois élevée de l'Aar, il s'est rapidement envasé. Il a été remplacé par des points d'eau boisés, alimentés par le filtrat de rive de l'Aar afin de stabiliser le niveau de la nappe phréatique. Les puits 4 et 5 mis en service en 2000 ont permis de réduire la teneur en nitrates de l'eau.

Matthias Maier et Roman Wiget ont alors clôturé la partie thématique et spécialisée de l'Assemblée générale en faisant sonner la cloche de l'AWBR.

Barbara Wernli a ensuite donné une conférence sur Jean-Jacques Rousseau, écrivain, philosophe et critique social né à Genève. Considéré comme l'un des précurseurs des Lumières, on lui attribue l'appel au « retour à la nature » qui a fait de nombreux adeptes dans l'espace euro-

péen. Il voyait en particulier dans la proximité avec la nature et la volonté commune un moyen de lutter contre une injustice sociale croissante liée au progrès. Attaqué pour ses idées, il a trouvé refuge sur l'île Saint-Pierre jusqu'à son expulsion par le gouvernement bernois. La conférence a été suivie d'une visite guidée de l'île Saint-Pierre.

Pendant le trajet de retour à bord du bateau solaire MobiCat, Hanna Schiff a fait un exposé sur la nouvelle usine de production d'eau de lac d'Ipsach, qui est équipée d'une nouvelle technique de traitement. Les exigences qui ont présidé à la conception de cette usine étaient une grande disponibilité en dépit de variations de la qualité de l'eau brute, une réduction de l'utilisation d'adjuvants chimiques, une diminution des besoins en énergie et une réduction des coûts d'exploitation grâce à du matériel d'une grande longévité et à une automatisation aussi poussée que possible. Le principal défi ici a été d'effectuer les travaux sans cesser l'exploitation, la distribution d'eau potable devant être assurée sans interruption dans la région biennoise. À cela sont venues s'ajouter des difficultés de livraison de matériel. Pour finir, les personnes présentes ont pu se rendre compte de l'état d'avancement des travaux lors d'une visite de l'usine d'eau du lac d'Ipsach.

Rapport du Comité consultatif scientifique

Le Comité consultatif est la plate-forme spécialisée centrale de l'AWBR. Il travaille en étroite collaboration avec le Conseil d'administration et les groupes de travail Lacs et Eaux souterraines. Ses activités sont centrées sur les échanges concernant la sécurité de l'alimentation en eau potable, les développements technologiques et l'apparition de nouveaux défis en lien avec des substances ou le climat. Il est également chargé de la conception du programme d'analyses. Nous remercions les nombreuses personnes actives des différentes entreprises. Grâce à elles, le Comité consultatif est le lieu de nombreux échanges intensifs sur des sujets spécialisés. Ces échanges se reflètent également dans les articles spécialisés du présent rapport annuel.

En 2023, le Comité consultatif s'est réuni à deux reprises, en l'occurrence au TZW: DVGW-Technologiezentrum Wasser à Karlsruhe et à la Bodensee-Wasserversorgung à Sipplingen.

Au printemps 2023, le Comité consultatif s'est informé des développements et des projets actuels du TZW. Par ailleurs, les thèmes spécialisés à l'ordre du jour étaient les suivants :

- Nouvelles données issues du screening des micropolluants dans le lac de Zurich (Karin Kiefer, WVZ)
- Éléments traces dans l'eau potable à Zurich (Tim Gelmi, KLZ)
- Rejet de concentrés - projet KonTriSol (Frank Sacher, TZW)
- Nouvelle usine d'eau Mörscher Wald et eau potable climatiquement neutre des Stadtwerke Karlsruhe (Michael Schönthal, SW KA)
- Combinaison d'une analyse basée sur les effets et d'un screening non ciblé (Oliver Happel)
- Quovadis_Lab: feuille de route du développement technologique dans l'analyse de l'eau potable (Nadine Löffler, TZW)

De nombreux autres thèmes encore ont été abordés dans le cadre de l'échange d'expériences qui a lieu régulièrement : pénurie de matériel de traitement en raison de problèmes d'approvisionnement, utilisation de l'eau de lac comme source de chaleur et sa réglementation pour le lac de Constance, présence de PFAS dans le Neckar. Des questions juridiques comme l'amendement de l'ordonnance sur l'eau potable et l'extension du service d'alerte qui aura lieu prochainement au lac de Constance ont également été débattues.

La réunion du Comité consultatif qui a lieu régulièrement en automne s'est tenue le 27 septembre 2023 sur invitation de la société Bodensee-Wasserversorgung.

De façon pertinente compte tenu du lieu choisi, le Comité consultatif a pu bénéficier d'informations détaillées au sujet du grand projet « Zukunftsquelle » (source d'avenir) de la Bodensee-Wasserversorgung. Les autres thèmes abordés ont été les suivants :

- Échange d'expériences sur les bases de données pour l'analyse de l'eau potable (Sebastian Daus, SW Konstanz)
- Activités en lien avec la neutralité climatique dans les services d'eau – nécessité de mener des recherches
- Présentation du processus de feuille de route de la DVGW pour un agenda régional de l'eau (Josef Klinger, TZW)
- Planification d'une nouvelle usine d'eau de lac pour la région de Saint-Gall (Jörg Hohl, Saint-Gall)
- Aéromonades et quantités de colonies anormales dans le réseau de distribution – un phénomène estival ? (Regine Fischeider, LW)
- Été chaud : qu'en est-il de la température de l'eau potable et de la stabilité microbiologique au sein du réseau de distribution ? (Andreas Peter, WVZ)
- Screening non ciblé : état actuel de la normalisation ISO et suite de la démarche (Michael Petri, BWV)

L'étude sur l'impact potentiel de l'extraction et de l'utilisation croissantes de lithium, réalisée aux Pays-Bas à la demande de l'IAWR, a été examinée. À cela sont venues s'ajouter la planification du programme d'analyses pour l'année à venir et une concertation au sujet du contenu du rapport annuel pour 2023. En plus des débats sur les sujets spécialisés, il s'agissait également d'échanger au sujet des activités du Conseil d'administration de l'AWBR, des groupes de travail Eaux souterraines et Lacs ainsi que des autres associations du bassin rhénan.

Rapport du groupe de travail Eaux souterraines

En 2023, la réunion du GT Eaux souterraines s'est tenue fin juin à Guebwiller. L'invitation de monsieur Lotz de Caléo nous a permis de découvrir la distribution d'eau à Guebwiller et dans sa région.

Afin de régulariser le débit d'eau, y compris durant les mois d'été, de grands bassins de retenue ont été construits dans les Vosges voici plus d'un siècle déjà. À l'heure du changement climatique, ce système suscite une grande attention et fait la preuve de son efficacité en Alsace. Pierre Lotz a également évoqué les défis résultant du changement climatique pour les distributeurs d'eau, notamment concernant les cyanobactéries.

La visite de l'usine, suivie d'un repas dans une ferme-auberge située tout en haut des Vosges, a été l'occasion pour nous d'appréhender la situation plus en détail. Nous remercions vivement Pierre Lotz de Caléo pour cela.



Dans son intervention, François Chatain a présenté la nouvelle organisation de la Colmarienne des Eaux, le service de l'eau de Colmar. Les différentes formes possibles d'organisation de la distribution d'eau en France ont été exposées puis comparées avec les modèles allemand et suisse. Il s'est avéré qu'elles étaient très similaires dans les différents pays.

Ensuite, Klaus Rhode a présenté puis analysé le plan directeur sur l'Approvisionnement en eau du Bade-Wurtemberg. Le Président a lui aussi souligné l'importance du thème de l'approvisionnement en eau en France.

La réunion d'automne a eu lieu en ligne fin novembre. Les discussions ont porté sur le site Internet et sur les moyens de l'améliorer afin de le rendre plus intéressant pour de nouveaux membres potentiels. Michael Fleig a rappelé les possibilités qu'offre déjà le site. Le travail sur ce thème se poursuivra au cours des prochaines réunions.

Klaus Rhode a présenté le projet d'installation d'une conduite de 20 km entre Offenburg et le point de raccordement au Zweckverband Kleine Kinzig, et mis en évidence les défis à relever avant de pouvoir déposer une demande d'approbation des plans.

La prochaine réunion du GT Eaux souterraines est en cours de préparation pour le 14 mai 2024 à Bâle.

Rapport du groupe de travail Lacs

Le groupe de travail Lacs est dédié à l'échange de connaissances techniques et scientifiques relevant de la microbiologie, de la physique/chimie et de la limnologie entre les représentants spécialisés dans la pratique des services d'eau de lacs et le Comité consultatif scientifique de l'AWBR. Au cours de l'année sous revue, deux réunions de travail ont pu être organisées, le 15 mars 2022 à Horgen au lac de Zurich et le 22 novembre 2023 à Friedrichshafen au lac de Constance. Elles ont porté, outre sur des questions et des informations d'ordre général provenant des commissions de l'AWBR, sur les thèmes suivants :

- L'état actuel de la planification d'une nouvelle usine d'eau de lac au lac de Constance, destinée à l'approvisionnement en eau potable de la ville de Saint-Gall ;
- Un screening complet des micropolluants dans le lac de Zurich portant sur les rejets qui proviennent notamment de stations d'épuration des eaux usées ;
- L'état des nouvelles conduites d'eau brute qui ont été posées dans le lac à Bienne début 2023 ;
- La construction d'un nouveau puits de contrôle sans interruption de l'exploitation à Friedrichshafen ;
- Une étude de cas sur le dosage des flocculants dans le traitement des eaux boueuses dans une usine au lac de Zurich ;
- Le premier raclage de la nouvelle conduite de captage à Kesswil au lac de Constance ;
- La mise en œuvre de la norme minimale pour les TIC en Suisse et sa signification pour les distributeurs d'eau ;
- La récupération d'énergie hydraulique à partir du système d'osmose inverse à Bienne.

En plus d'assurer la rédaction d'articles, le groupe de travail Lacs permet un échange informel précieux sur les expériences faites par les sociétés d'eau de lac, échange qui revêt une grande importance pour les intérêts

et les tâches de ces dernières. Si des questions comme la présence de la moule quagga invasive et les chaînes d'alerte en cas de pollution ou d'incidents similaires dans les eaux de surface revêtent une importance toute particulière pour les distributeurs d'eau, des thèmes comme la pénurie d'électricité en Suisse ou en Allemagne de même que la menace d'une catastrophe nucléaire et les possibilités d'agir dont disposent les distributeurs d'eau ont fait l'objet de discussions et continueront à le faire.

Le groupe bénéficie d'une popularité croissante ainsi que d'une contribution active et continue de la part de ses membres.

Rapport de l'IAWR

L'Association Internationale des Services d'Alimentation en Eau potable du Bassin versant rhénan (IAWR), dont le siège se trouve aux Stadtwerke Karlsruhe depuis 2019, œuvre sans relâche en faveur d'une protection préventive des ressources en eau potable. À cette fin, elle travaille en particulier au sein de la Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) dans le bassin rhénan ainsi qu'au niveau européen. Pour avoir plus de poids auprès de l'UE, l'IAWR a formé, en 2019, la coalition de l'ERM (*European River Memorandum*) avec d'autres associations pour l'eau potable qui défendent les mêmes idées et sont situées dans les bassins du Danube, de l'Elbe, de la Meuse et de l'Escaut, où 188 millions de consommateurs d'eau potable sont dépendants d'une eau potable propre. Leur objectif commun consiste à préserver ou à atteindre une qualité des ressources en eau potable qui permette leur traitement à l'aide de méthodes aussi naturelles que possible. L'IAWR coordonne les travaux de la coalition de l'ERM.

Présentation de l'ERM et du Mémorandum sur les eaux souterraines au Parlement européen

Le 26 octobre 2022, la Commission européenne a publié sa proposition de révision de la directive-cadre sur l'eau. Cette révision se concentre sur un élargissement des substances prioritaires dans les eaux de surface et souterraines ainsi que sur la définition de normes de qualité correspondantes. Dans ce contexte, Wolfgang Deinlein, directeur de l'IAWR, a pu

présenter l'*ERM* – ainsi que les valeurs cibles qui y sont fixées – de même que le *Mémorandum européen sur les eaux souterraines* le 24 mai 2023, lors d'une manifestation au Parlement européen (PE) avec le rapporteur du PE. Il a notamment souligné l'importance d'un ancrage du principe du pollueur-payeur (*Polluter Pays Principle*). La proposition de la Commission prévoyait que les métabolites non pertinents de pesticides figurent dans la liste des polluants des eaux souterraines, mais avec une norme de qualité pouvant atteindre 5 µg/l. Dans sa présentation, le directeur de l'IAWR a demandé que cette norme soit ramenée à 0,1 µg/l comme cela est précisé dans l'*ERM*. En effet, il arrive fréquemment que des métabolites non pertinents (nrM) soient redéfinis en métabolites pertinents. Lors du vote en plénière du 12 septembre 2023, le PE a accédé à ces demandes. Le principe du pollueur-payeur pour les programmes de mesures de même qu'une norme de qualité des nrM de 0,1 µg/l dans les eaux souterraines ont été adoptés à une large majorité. Les négociations finales entre le PE et le Conseil (des États membres) n'ont toutefois pas encore pu commencer, le Conseil n'ayant pas encore suffisamment examiné la proposition de la Commission à cette date. Le 29 septembre 2023, les mémorandums et les positions qui en découlent ont également pu être présentés aux experts du Conseil dans le cadre d'un atelier à Bruxelles. L'IAWR espère que cette position sera inscrite dans la législation européenne une fois que les négociations entre le PE et le Conseil auront eu lieu.



Réglementation relative aux substances particulièrement critiques

Du point de vue de l'IAWR et de la coalition de l'ERM, les substances non naturelles qui sont persistantes (P), mobiles (M) et toxiques (T) ou très persistantes et très mobiles (vPvM) font peser une menace considérable sur les ressources en eau potable. Dans l'optique d'une protection préventive de l'eau potable, toutes les substances et leurs produits de dégradation devraient être contrôlés avant autorisation, et seules les substances ne présentant pas de propriétés PMT devraient être autorisées. Dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe, les critères PMT figurent dans le règlement CLP (classification, étiquetage, emballage), mais leur inclusion dans le règlement REACH, règlement central de l'UE sur les produits chimiques, a échoué au Parlement européen. Lors de l'atelier consacré à ZeroPM, projet de recherche pionnier de l'UE, qui s'est tenu à Göteborg en février 2023, Wolfgang Deinlein, directeur de l'IAWR, a exposé le point de vue des distributeurs d'eau potable.

Avec ZeroPM, la coalition de l'ERM a réexaminé sa position quant à la révision actuelle de la législation pharmaceutique de l'UE et les deux acteurs ont souligné dans un communiqué de presse commun toute l'importance de la prise en compte des critères PMT/vPvM. La proposition de la Commission publiée peu après (26.04.2023) prenait effectivement en compte les critères PMT/vPvM dans le cadre de l'évaluation des risques environnementaux (ERE). Elle proposait également d'interdire la vente sans ordonnance de substances actives présentant des propriétés PMT/vPvM. L'objectif, ici, était d'encourager les fabricants de substances médicamenteuses à tenir compte, lors du développement de ces dernières, de leurs effets sur le captage d'eau potable, ce qui va dans le même sens que l'accord sur la révision de la directive européenne relative au traitement des eaux urbaines résiduaires.

Révision de la directive européenne sur les eaux urbaines résiduaires et principe du pollueur-payeur

À plusieurs reprises, la coalition de l'ERM a demandé – à la Commission européenne notamment – l'introduction d'une responsabilité élargie des

fabricants dans la directive européenne sur les eaux usées urbaines résiduelles afin que soit appliqué le principe du pollueur-payeur. Au mois de novembre, le PE et le Conseil se sont finalement mis d'accord sur la mise en place d'un 4e étage dans les stations d'épuration d'une taille de plus de 150 000 équivalents-habitants et sur la prise en charge d'au moins 80 % des coûts par les fabricants de produits pharmaceutiques et cosmétiques. L'introduction, pour la première fois, du principe du pollueur-payeur dans la législation sur l'eau constitue une avancée majeure. La coalition de l'*ERM* avait également fait part de sa position sur le principe du pollueur-payeur dans le cadre d'une consultation européenne en juillet 2023. Cette même année, le directeur de l'IAWR a participé à deux ateliers organisés par la Commission européenne ainsi qu'à une interview approfondie dans le cadre d'un examen de l'application du principe du pollueur-payeur dans l'UE.

Utilisation de pesticides et tournant agricole

En ce qui concerne les pesticides (produits phytosanitaires), aucune révision du règlement d'autorisation européen n'est prévue, et ce, alors que même des substances per- et polyfluoroalkylées (PFAS) sont utilisées comme pesticides (substances actives et coformulants). Si les PFAS font l'objet d'une procédure d'interdiction à l'échelle européenne, les substances actives de pesticides en sont toutefois exclues. La coalition de l'*ERM* a donc concentré ses activités sur le projet de règlement sur l'utilisation durable des pesticides (Sustainable Use Regulation, SUR). Ce règlement, qui a été adopté en 2023 par la commission de l'environnement du Parlement européen, a ensuite été rejeté en plénière en novembre 2023 en raison de l'opposition d'une coalition incluant des partis sortants de l'UE. Ainsi, à quelques exceptions près, l'utilisation de pesticides reste autorisée dans les zones protégées de captage d'eau, ce qui, du point de vue de l'IAWR et de la coalition de l'*ERM*, est inacceptable.

Le 5 juillet 2023, la Commission européenne a publié une proposition de directive sur les sols dont les exigences sont bien plus limitées que dans sa stratégie en faveur des sols du 17 novembre 2021. En réaction à cette proposition, la coalition de l'*ERM* a élaboré une position en faveur d'une

transformation agricole bénéficiant d'un soutien financier et allant dans le sens d'une agriculture durable. Cette position attache une attention particulière à la gestion de l'eau dans le paysage, aux solutions fondées sur la nature et à la prévention de la sécheresse. Le 15 novembre 2023, le directeur de l'IAWR l'a présentée lors d'une manifestation organisée au Parlement européen par le rapporteur responsable et d'autres rapporteurs fictifs. En outre, cette question a été traitée lors de l'atelier de la CIPR sur la prévention des crues soudaines du 4 octobre 2023 ainsi que dans le groupe d'experts de la CIPR sur les étiages.

Bassin rhénan et émissions industrielles/portail sur les émissions industrielles

Le programme Rhin 2040 de la CIPR comporte un objectif de réduction de 30 % au moins des micropolluants provenant des émissions industrielles, urbaines et agricoles d'ici à 2040. À cet effet, un groupe de travail ad hoc, auquel ont pris part l'IAWR et la RIWA-Rijn, a élaboré une méthode d'évaluation quantitative. Un groupe de travail dédié aux émissions industrielles a été créé au sein de la CIPR à l'instigation de l'IAWR et à l'initiative de la délégation suisse. Celui-ci se mettra au travail en 2024 avec un programme ambitieux.

Miriam Haritz, du ministère de l'Environnement de Berlin (BMUV), est présidente de la CIPR depuis 2023. Le 24 février 2023, le *Mémoire européen sur les cours d'eau* et le *Mémoire sur les eaux souterraines* lui ont été remis dans le cadre d'une réunion de prise de contact avec les ONG accréditées.

Lors de la réunion plénière de la CIPR qui s'est tenue le 30 juin 2023 à Vienne, la Commission s'est adressée aux États membres de l'UE du bassin rhénan afin d'attirer leur attention sur les chances qu'offre la révision de la directive européenne relative aux émissions industrielles (IED) et s'est prononcée en faveur d'un positionnement ambitieux au Conseil des ministres de l'UE. Steffi Lemke, ministre fédérale allemande de l'Environnement, s'est vu adresser une lettre de même contenu. L'accent a été mis sur le fait que, dans le futur portail européen sur les émis-

sions industrielles, les autorisations de rejets doivent être publiées. Les rejets de substances qui ne sont pas expressément autorisées doivent être interdits d'une manière générale. Cette impulsion de l'IAWR et de l'association néerlandaise pour l'eau potable VEWIN a été présentée au PE par un rapporteur fictif sous forme d'une demande d'amendement, mais n'a pas obtenu la majorité. Durant les négociations entre le PE et le Conseil de l'Europe, l'IAWR a adressé aux députés européens responsables une lettre rédigée avec des ONG défendant les mêmes idées. Ce document soulignait notamment la nécessité d'une réglementation stricte des PFAS.

L'IAWR est par ailleurs représentée, en partie par le biais du TZW, dans le Groupe de travail Substances (GT S), ainsi que dans les groupes d'experts Plan d'Avertissement et d'Alerte Rhin, Analyse et Eaux d'étiage de la CIPR.

Initiative Blue Deal

En septembre 2023, un groupe de législateurs du Parlement européen issus de plusieurs partis a lancé un appel en faveur d'un « Blue Deal » centré sur l'eau pour la prochaine législature. Peu après, madame von der Leyen, présidente de la Commission européenne, a annoncé la mise en place d'une initiative pour la résilience de l'eau. Dans ce contexte, l'IAWR a communiqué aux personnes qui ont lancé le projet ainsi qu'aux responsables la position de l'IAWR et de la coalition de l'ERM concernant l'idée du Blue Deal et de l'initiative Water Resilience. Dans sa réponse du 12 décembre 2023, Veronica Manfredi, Directrice de Pollution Zéro, s'est félicitée de l'envoi de ces prises de position.

Ordonnance sur les bassins versants d'eau potable

L'ordonnance sur les bassins versants d'eau potable (TrinkwEGV) a été élaborée en Allemagne en plusieurs étapes au cours de l'année 2023. Il s'agissait par là de transposer l'approche basée sur les risques de la nouvelle directive européenne sur l'eau potable. Afin que les distributeurs d'eau n'aient pas à assumer des responsabilités qui ne leur

incombent pas, l'IAWR a adressé deux lettres au ministère fédéral de l'Environnement (BMUV).

Prolongation de mandats et activités internes

Lors de l'**Assemblée générale** de l'IAWR qui s'est tenue le 11 juillet 2023 à Amsterdam, il a été décidé de prolonger de trois ans le mandat de Matthias Maier au poste de **Président** de l'IAWR. Wolfgang Deinlein, **Directeur** de l'IAWR, demeure également à son poste.

Une étude d'impact portant sur un traitement de l'eau potable par osmose inverse sur une grande surface a été commandée au TZW. Le **Conseil consultatif de l'IAWR** s'est réuni sur invitation de RheinEnergie les 18 et 19 mai 2023 à Cologne et les 12 et 13 octobre 2023 à Karlsruhe sur invitation du TZW. Pour préparer et assurer le suivi des réunions du Conseil consultatif, les directeurs de l'IAWR, de l'AWBR, de l'ARW et de la RIWA-Rijn se réunissent en ligne. La **Plateforme Analyse de l'IAWR** s'est réunie le 20 avril 2023 à Biebesheim, sur invitation de Hessenwasser, et le 21 septembre 2023 à Haarlem, sur invitation de Het Waterlaboratorium.

Captage d'eau dans le lac de Constance

Le relevé du captage d'eau dans le lac de Constance a eu lieu une fois encore en 2023 (tableau 1, figure 1)

Tableau 1: Captage d'eau dans le lac de Constance de 2014 à 2023

Wasserentnahme aus dem Bodensee in den Jahren 2014 - 2023

Angaben in Mio. m³/a

Werk	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Mittelwert*
BWV	128.608.530	133.926.960	134.077.700	136.686.340	141.668.240	138.047.720	141.791.190	134.350.900	135.603.690	134.476.630	132.609.337
St. Gallen	7.437.953	7.283.793	7.127.416	7.675.079	7.736.512	7.062.477	7.489.411	6.992.463	7.376.558	7.166.735	8.852.714
Konstanz	5.411.502	5.544.308	5.517.399	5.655.172	5.802.102	5.547.098	5.425.249	5.277.143	5.261.991	5.404.960	5.995.044
Friedrichshafen	4.370.771	4.635.501	4.634.480	4.746.456	4.756.948	4.750.886	4.693.417	4.425.910	4.612.573	4.558.893	4.776.744
Kreuzlingen	4.296.049	4.313.151	4.111.253	4.369.247	4.593.761	4.093.770	4.270.381	4.083.913	4.561.118	4.340.236	4.058.100
Arbon	3.444.847	3.974.736	3.156.606	3.434.273	4.154.844	3.534.778	3.328.057	3.267.730	3.454.429	3.479.114	3.520.069
Lindau	2.795.560	2.766.650	2.919.606	2.924.627	3.108.190	3.006.617	3.131.136	2.790.978	2.751.794	2.842.247	3.118.474
Rorschach	2.519.855	2.367.070	2.383.205	2.502.590	2.442.510	2.189.430	2.165.000	2.142.340	2.354.250	2.461.260	2.180.602
Amriswil	2.048.390	2.083.205	1.974.558	1.994.101	2.217.544	2.045.353	2.682.056	2.394.923	2.428.682	2.044.624	1.904.896
Romanshorn	2.317.642	2.268.000	2.132.046	2.299.250	2.396.000	2.340.000	2.400.000	2.320.000	2.350.000	2.420.000	2.198.674
Thal	885.000	1.040.144	1.030.640	854.600	1.020.115	919.900	948.510	851.430	880.060	936.310	1.217.009
Überlingen	1.224.067	1.252.095	1.219.257	1.352.695	1.430.695	1.525.851	1.585.965	1.553.350	1.415.899	1.440.802	1.233.949
Immenstaad	415.234	475.040	444.975	500.685	506.885	471.839	524.992	460.213	496.679	523.571	468.972
Meersburg	644.757	731.354	712.618	690.740	744.629	755.489	720.657	696.519	796.592	755.391	602.945
Steckborn	171.355	228.212	206.205	281.750	343.752	406.353	366.770	260.166	279.706	248.078	224.858
Hagnau	161.212	155.755	140.890	140.265	154.463	140.629	142.644	147.560	163.359	169.965	166.934
Fa. Aibus	60.762	66.160	61.770	54.160	50.677	54.525	47.942	47.443	60.758	53.558	147.270
Summe	166.803.486	173.114.166	171.850.624	176.162.030	183.087.867	176.892.714	181.613.377	172.043.001	174.848.168	173.322.394	173.294.664

* Mittelwerte der Jahre 1986-2023

(en millions de m³/a)

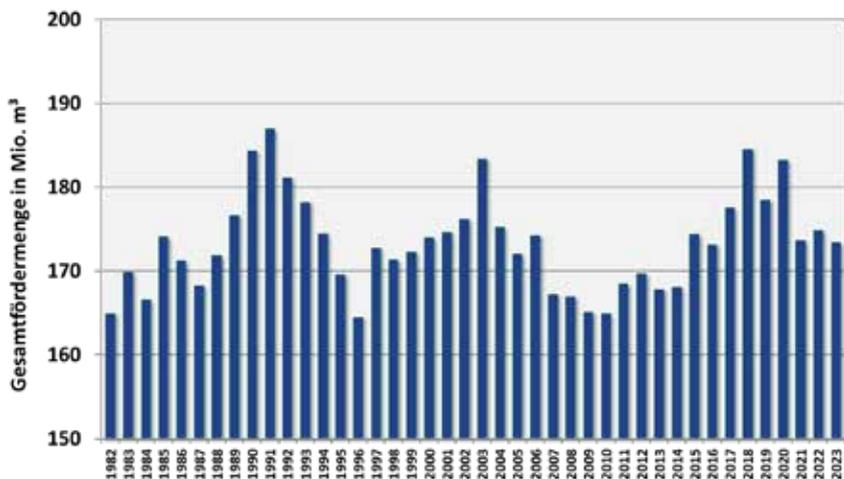


Figure 1: Captage par tous les services d'eau du lac de Constance depuis 1982

Afin de couvrir au moins en partie les besoins de quelque 5 millions de citoyens dans les régions riveraines – Thurgovie, Saint-Gall, Bavière et Bade-Wurtemberg –, les dix-sept services d'eau communaux et un de droit privé ont prélevé en moyenne 173,3 millions de m³ par an environ dans le lac de Constance depuis le début de ces relevés. La quantité captée a été la plus faible en 1996 avec un total de 164,4 millions de m³, et la plus élevée en 1991 avec 186,9 millions de m³. Avec une quantité annuelle située entre 121 millions et 142 millions de m³/an environ, la Boden-see-Wasserversorgung est responsable de quelque 76,5 % du captage en moyenne à long terme, suivie de Saint-Gall avec une part de 5,1 %, de Constance avec 3,5 % et de Friedrichshafen avec 2,76 %. Les quantités les plus élevées prélevées au cours des années 1991 (186,9 millions de m³), 2018 (184,5 millions de m³), 1990 (184,3 millions de m³), 2003 (183,4 millions de m³) et 2020 (183,2 millions de m³) sont attribuables avant tout à la forte consommation d'eau durant les périodes d'extrême chaleur et d'extrême sécheresse en été parallèlement à de faibles res-sources en eaux souterraines.

Finances

En 2023, l'AWBR a enregistré des recettes d'un montant total de 304 860,02 EUR et des dépenses d'un montant total de 268 570,95 EUR, soit un net excédent de 36 289,07 EUR qui a permis de compenser les pertes reportées des années précédentes.

Les recettes d'un montant de 304 860,02 EUR (296 624,00 EUR l'année précédente) sont constituées des cotisations perçues au titre des analyses des 59 sociétés membres. La cotisation de l'un des membres ne pouvant être comptabilisée qu'au cours de l'année comptable 2024, elle figurera dans le bilan à venir.

Les dépenses résultent principalement du programme d'analyses de l'AWBR, qui fait l'objet d'une concertation constante et dont le coût s'est élevé à 183 738,00 EUR (183 371,25 EUR l'année précédente).

Les coûts du Bureau/Bureau de coordination se sont montés à 45 811,44 EUR (exercice précédent : 45 811,44 EUR) et la cotisation à l'IAWR s'est élevée à 34 000,00 EUR (exercice précédent : 34 000,00 EUR). La cotisation a été alignée sur celle des autres entreprises membres.

D'autres dépenses (Internet, honoraires, imprimés, cercle d'amis et frais de transactions financières) ont totalisé un montant de 5 021,51 EUR (6 189,92 EUR l'année précédente).

Les deux vérificateurs aux comptes, Peter Klemisch (Lindau) et Peter Friedrich (Stadtwerke am See) ont effectué le contrôle des comptes pour l'exercice 2023 dans les règles ; aucune objection n'a été formulée.

